

# Le vélo pour remplacer l'auto?

Depuis 1982, l'ADAV milite pour développer l'usage du vélo.  
Elle tient, ce samedi, son assemblée générale à Lille.

**Et si l'on se remettait au vélo ?** Fini les crises de nerf au volant des voitures « embouchonnées » aux abords des grands villes. Terminé les gaz d'échappement qui empoisonnent l'atmosphère. Re-bonjour la condition physique, le souffle long, le ventre plat et, pour vous mesdames, les mollets joliment galbés. Le deux roues, après tout... L'association Droit au vélo (l'ADAV) milite depuis 1982 sur tous les fronts, pour en développer la pratique. Elle bénéficie du soutien des principales institutions (Conseils régional et généraux du Nord et du Pas de Calais, communauté urbaine de Lille...). Elle édite même un journal : « l'Heurovélo », le « journal détaillé », raillier surtout des autos et de ses défenseurs.

Les presque 700 adhérents de l'association sont conviés à une assemblée générale ce samedi 21 janvier à Lille. A l'ordre du jour : la cohabitation vélos-piétons. Car il n'y a pas que la voiture qui soit synonyme de danger quand les pédaleurs empruntent les trottoirs et les marcheurs les passages cyclables. Cela dit, « plus on est de cyclistes, mieux cela vaut car moins il y a d'accidents » affirment Yves Maerten et Fanny Steinmetz, militants de l'ADAV, qui se sentent de toutes façons « plus proches des piétons que des automobilistes ». « Nous sommes pour le partage de la rue » (sous entendu monopolisée par la voiture), précisent nos cyclistes-militants pour qui « le vélo est une solution écologique qui pacifie la ville ».

## Pour le « partage de la rue »

Dans une agglomération comme celle de Lille-Roubaix-Tourcoing où des dizaines de milliers de salariés viennent travailler parfois de très loin, l'ADAV considère que les entreprises, auxquelles elle propose ses services, ont un rôle important à jouer en accordant à leurs salariés des facilités et des avantages y compris financiers pour leur faire préférer le vélo comme moyen de déplacement. Pardon, de déplacement. Lapsus révélateur, le vélo ça délasse aussi. Et si les salariés habitent à plusieurs dizaines de kilomètres de leur lieu de travail, ce qui est de plus en plus souvent le cas

? « Ils peuvent embarquer leur vélo dans le train et même dans le métro » répond Yves Maerten. Dans le bus, aux heures de pointe, cela se complique, mais on peut toujours essayer. Pour en revenir aux entreprises, Fanny Steinmetz fait justement observer qu'elles font souvent preuve de discrimination en exigeant systématiquement des demandeurs d'emploi, la possession du permis de conduire et d'un véhicule.

Vivre et travailler sans voiture, à notre époque est-ce possible ? Oui, affirment les militants de l'ADAV qui ne manquent pas d'arguments pour défendre leur cause. Aux effets incontestablement bénéfiques du vélo sur l'environnement ou la santé, contre « l'épidémie d'obésité » par exemple, ils ajoutent ceux sur le portemonnaie. L'huile de coude ou plutôt de genou coûte évidemment moins cher que l'essence tout comme garer un vélo à Lille coûte moins en PV que garer une voiture. Mais l'argument-

choc de nos écolos-vélocistes, qui va droit au cœur des automobilistes, c'est celui de la vitesse. De fait, on se déplace aujourd'hui souvent plus vite à deux roues dans des zones urbaines comme celle de Lille où la circulation automobile est volontairement entravée pour convaincre les automobilistes d'opter pour des transports en commun qui, hélas, ne sont pas toujours à la hauteur des besoins (quoi qu'en dise Transpole) et, surtout, pas gratuits.

## Plus vite à vélo qu'en auto...

Enfin, que l'on ne vienne pas arguer de ses rhumatismes pour ne pas se remettre au vélo : « on fait des vélos à assistance électrique » insiste Fanny Steinmetz. Bref, à moins que les gens ne se laissent pas convaincre et encore moins contraindre, rien ne s'oppose à ce que le

Nord ressemble, un jour, à la Belgique ou aux Pays Bas, véritables temples de la pratique cycliste. Des belges de l'association GRACQ (Groupe de recherche et d'action des cyclistes au quotidien) participeront d'ailleurs à l'assemblée générale de l'ADAV, ce samedi à Lille. Ils y parleront du nouveau code de la rue en vigueur en Belgique où piétons et cyclistes ont désormais priorité sur l'automobile. Dans ce domaine, les adhérents de l'ADAV développent des idées qui promettent de chauds débats comme la possibilité pour les cyclistes d'emprunter les sens interdits ou de passer aux feux rouges. Ce n'est pas une émeute, c'est une « vélorution », sire...

Jean Louis BOUZIN

• ADAV, 23, rue Gosselet, 59000 Lille.  
☎ 03.20.86.17.25